

Date de dépôt : 3 avril 2019

Réponse du Conseil d'Etat

**à la question écrite urgente de Mme Christina Meissner :
Embouteillage des eaux de la Divonne, répondre aux inquiétudes**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 22 mars 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

En juin 2016, la commune de Divonne annonçait pour 2018 la commercialisation des eaux minérales issues des eaux de la Divonne (alias la Versoix). 20 millions d'euros devaient être investis pour une unité d'embouteillage des eaux minérales avec pour objectif « la grande restauration et l'export ».

La revue de presse de la commune permet de prendre la mesure du temps qu'il a fallu pour faire émerger ce projet et son importance¹ :

Après l'établissement des eaux thermales, Divonne les Bains a commencé à réfléchir dès les années soixante à commercialiser, pour la boisson, les eaux de source de la Divonne. Le problème a toujours été « non pas la ressource suffisante en eau (!) mais le financement ».

La recherche de partenaire fut difficile. Dans les années nonante, le maire de Divonne, Etienne Blanc, a relancé le projet. La commune a alors déposé la marque de Divonne les Bains, creusé un forage à 140 m de profondeur et créé les conditions pour susciter l'intérêt d'un partenaire.

Après des mois de travail, un accord de partenariat a été trouvé en 2016 et un contrat signé pour construire une usine d'embouteillage d'eau minérale pour 90 ans entre la commune et la société Andrenius avec, à sa tête, Patrick Sabaté (champagne Boerl & Kroff) et Jean Niklas (importateur de vins).

¹ Revue de presse de Divonne-les-Bains du 7 juin 2016 : <https://fr.calameo.com/read/00063141075bf71244d2c>

Selon leurs dires, la quantité d'eau disponible permet de rendre le projet économiquement viable (80 m³/heure classe, en termes de volume, l'eau de Divonne parmi les premières de France et permet de s'adresser aux très grands distributeurs et d'ambitionner de vendre ces eaux jusqu'en Asie).

Lors de la conférence de presse qui accompagnait le lancement de ce partenariat, le maire Etienne Blanc se plaisait à rappeler que Divonne est « une ville de nature à l'environnement préservé » et que « le privilège de l'eau est partagé ».

*Le maire annonçait aussi que cette construction d'usine permettrait de développer toute une série de produits dérivés (alimentaire, cosmétique, pharmaceutique, etc.) et de **développer toute une zone industrielle connexe.***

*Pour le maire de Divonne, le transport par rail des eaux minérales permettrait de **réhabiliter la ligne ferroviaire du pied du Jura.** Il avait souligné que le département de l'Ain avait été interpellé pour étudier la réhabilitation de cette ligne en relation avec sa viabilité économique et le transport des eaux minérales. Mais il avait aussi rappelé qu'en attendant, **les eaux minérales seraient transportées par camion.***

Dès lors que la demande définitive de permis de construire pour l'usine d'embouteillage a été déposée en décembre 2018, et que le projet suscite des inquiétudes de part et d'autre de la frontière², mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :

- **Sachant que nous partageons les eaux de la Divonne/Versoix, le canton de Genève a-t-il été associé à l'étude de faisabilité et au projet de cette usine ?***
- **Les entrepreneurs assurent que la quantité d'eau permet de rendre le projet économiquement viable, mais est-ce qu'une étude d'impact a été menée pour garantir que le projet était écologiquement viable ? Et le canton de Genève a-t-il eu accès à cette étude ?***
- **La commune assure qu'une partie de l'eau sera rendue à la rivière ; quelles précautions seront prises pour préserver la qualité et la quantité de ressource en eau de la rivière afin que la vie aquatique actuelle puisse être garantie ?***
- **Le développement d'une zone industrielle connexe à l'usine d'embouteillage est-il compatible avec la préservation de l'environnement naturel, notamment les marais et affluents liés à la Divonne/Versoix ?***

² <https://www.24heures.ch/lematindimanche/accueil/eau-minerale-divonne-assecheratelle-voisins/story/23183818>

- *Quelle démarche le canton de Genève mène-t-il avec les autorités françaises pour réhabiliter la ligne ferroviaire du pied du Jura qui est un maillon essentiel du réseau ferré de la région ?*
- *En attendant cette réhabilitation ferroviaire, quel sera l'impact du transport des eaux minérales par camion sur le trafic de l'autoroute Genève-Lausanne, puisque l'usine sera à proximité immédiate de cette autoroute et que l'ambition est d'envoyer ces eaux minérales par avion jusqu'en Asie ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour ces réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

- *Sachant que nous partageons les eaux de la Divonne/Versoix, le canton de Genève a-t-il été associé à l'étude de faisabilité et au projet de cette usine ?*

Recherche faite auprès des divers offices potentiellement concernés (eau, environnement, nature, énergie, mobilité, affaires extérieures), l'Etat de Genève n'a pas été associé à ce projet, ni à l'étude de faisabilité y relative. En ce qui concerne la politique de l'eau, le partenaire régulier de l'Etat de Genève est la communauté de communes du Pays de Gex (CCPG) qui n'a pas non plus été associée.

- *Les entrepreneurs assurent que la quantité d'eau permet de rendre le projet économiquement viable, mais est-ce qu'une étude d'impact a été menée pour garantir que le projet était écologiquement viable ? Et le canton de Genève a-t-il eu accès à cette étude ?*

Des informations contradictoires circulent quant à la viabilité économique du projet sur lequel l'Etat de Genève n'a pas eu l'opportunité de se prononcer. En ce qui concerne l'étude de l'impact environnemental, qui serait en cours, les recommandations de la convention d'Espoo, que nos deux pays partagent grâce aux accords bilatéraux, n'ont pas donné lieu à une information et à une consultation officielle de l'Etat de Genève au stade actuel.

- ***La commune assure qu'une partie de l'eau sera rendue à la rivière; quelles précautions seront prises pour préserver la qualité et la quantité de ressource en eau de la rivière afin que la vie aquatique actuelle puisse être garantie ?***

En l'absence d'un descriptif technique du projet, il est difficile de parler de précautions et de garanties. Si d'expérience, il est plausible de dire que l'exploitation d'une usine d'eau minérale ne génère pas ou que très peu de pollution ou rejets industriels, il n'est pas possible de garantir un retour de l'eau à la rivière : en effet, l'eau jaillissant de l'actuel forage grâce au débit artésien serait probablement complètement utilisée pour être embouteillée sans retourner à la Versoix.

- ***Le développement d'une zone industrielle connexe à l'usine d'embouteillage est-il compatible avec la préservation de l'environnement naturel, notamment les marais et affluents liés à la Divonne/Versoix ?***

Renseignements pris auprès de la CCPG, une étude d'incidence a été menée par la commune dans le cadre de la préservation des milieux, afin que l'Etat français puisse statuer sur cette faisabilité. Des espèces protégées ont été identifiées et l'entrepreneur devra mettre en œuvre des mesures compensatoires pour pallier la destruction de ces espèces protégées. Hormis ces éléments, il n'y a pas d'autres contre-indications environnementales qui auraient été relevées dans le projet qui est prévu d'être installé dans une zone industrielle déjà existante (extension de la zone).

- ***Quelle démarche le canton de Genève mène-t-il avec les autorités françaises pour réhabiliter la ligne ferroviaire du pied du Jura qui est un maillon essentiel du réseau ferré de la région ?***

L'Etat de Genève demande régulièrement à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, autorité responsable en matière de développement ferroviaire sur France, où en sont les démarches pour relancer une étude de faisabilité de la réouverture de la ligne ferroviaire du pied du Jura, de façon à pouvoir cas échéant réfléchir avec les autorités françaises à un potentiel raccordement ferré dans le secteur entre Satigny et Sergy.

- *En attendant cette réhabilitation ferroviaire, quel sera l'impact du transport des eaux minérales par camion sur le trafic de l'autoroute Genève-Lausanne, puisque l'usine sera à proximité immédiate de cette autoroute et que l'ambition est d'envoyer ces eaux minérales par avion jusqu'en Asie ?*

Depuis Divonne, moins d'une centaine de camions par jour devraient circuler en lien avec l'activité de l'usine. Ils pourraient accéder directement à l'A1 par la route de Divonne située dans le canton de Vaud. Ce trafic généré de camions reste très minime en comparaison des quelque 80 000 véhicules par jour qu'accueille l'autoroute A1.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS